



COMMUNIQUÉ

MAINTIEN DE LA PROTECTION CONTRE LES INCENDIES

Vendredi, le 17 mars 2023. Depuis quelques jours, plusieurs pompiers de la municipalité de Saint-Édouard ont donné leur démission et hier, le directeur par intérim du service de sécurité incendie (SSI) de la Municipalité, M. Yann Lussier a remis sa démission, effective le 17 mars 2023 à 17 h.

En réponse à ces événements, la Municipalité a rapidement convenu d'une entente de services avec la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington afin que cette dernière assure la protection incendie de Saint-Édouard dès le 17 mars à 17 h, et ce, pour une période indéterminée. Nous tenons à rassurer la population que **la protection incendie est maintenue en continue** avec l'aide des organisations voisines et des ententes intermunicipales existantes. En cas de feu, nous vous invitons à appeler au 9-1-1 et à fournir les renseignements pertinents.

Municipalité de Saint-Édouard